NEW ORLEANS:

SATURDAY MORNING, JANUARY 8, 1853.

SUPPLEMENT TO THE DAILY CRESCENT.

The Babis of Persia.

A paragraph in relation to an attempt upon the life of the Schah of Persia has recently gone the rounds of the press, and the criminals were said to belong to the sect of the "Babis." We find in one of our German exchanges an account of the founder and of the progress of this sect, from which the New York Tribune has prepared the following:

A man named Mullah Sadik, an inhabitant of Schiras, prophesied some years since that in the year of Hegira 1255 (1839) a prophet would appear by the name of Bab—a name implying the possession of all the knowledge, and moral and religious excellences of the prophets. He taught that the great prophet would destroy all the creeds founded by his predecessors, by enlightening the world in respect to the real doctrines promulgated by them, and the whole world would embrace the system which he should make known. Bab was to be in possession of a "Heavenly book," and all the treasures of the world—both those which are already known and those still undiscovered—were to be at his command.

Not long afterward Mullah Sadik declared himself to be this great prophet Bab, exhibited his "heavenly book," and soon drew after him a large body of adherents, mostly from the lower and more ignorant classes. The late Schah of Persia, Mohammed, assembled the most learned men of his time to examine and decide upon the pretensions of the new prophet. He was, after a long investigation, condemned to death as a deceiver and false prophet. The Schah was merciful and granted Sadik his life on condition that he would destroy his pretended "heavenly book," and make a public profession of his guilt and penitence.

Mohammed died Sept. 5, 1848, and the present Schah, Nasreddin, ascended the throne of Persia. Now appeared Mullah Sadik again from his retirement, and announced that at length the full time for his appearance as a prophet had come. He sent forth letters in all directions, for a [illegible] the limits of Persia even, and messengers to the [illegible] of Aderbaid, the home of the ancient Parthians, in the hope of raising an excitement in favor of the new doctrine. It was not long before Sadik succeeded in assembling an armed multitude of three or four thousand men, and began to follow the example of Mohammed, in spreading his tenets by fire and sword.

The cruelties of Sadik, if the accounts of his enemies are to be believed, are truly horrible. They say that any who hesitated to receive the new religion were burned with their families in the flames of their own dwellings; and that untold numbers of people were thus destroyed. An attempt was made upon the life of the uncle of Nasreddin; but he fortunately escaped. A younger brother of the Schah was, however, so unfortunate as to fall into the hands of the followers of the "Heavenly Book," and was by them burned alive. The insurrection increased so in strength and importance, that a division of the army was sent to the borders of Aderbaid and other provinces whither the excitement had extended, to put down the prophet by force of arms. All attempts to bring back the rebels, by peaceful means, to their allegiance, were in vain. The only answer was, "Our religion is the only true! Through the help of God and our Prophet, shall we, must we establish the authority of the 'Heavenly Book.'"

A bloody battle followed in which at least 4000 persons were left on the field. Those followers of Mullah Sadik who fell into the hands of the Schah as prisoners, were, according to the reports of the friends of the Persian Government, not executed but condemned to imprisonment for life. No long time passed, before one of the principal followers of the new religion, Mulla Mohammed Ali, caused a new outbreak, seized upon the town of Sangan, near Teheran, drove out the principal magistrates, seized upon the magazines and all the military stores, sustained himself nine months in open revolt against the Schah, and inflicted indescribable cruelties upon the inhabitants. Again, according to the reports of the Persians, more than 1500 persons fell in battle against the Babis, and not until after the death of Mulla Mohammed Ali were the rebels overcome, and forced to fly for refuge into the neighboring regions.

Now at last the patience of Nasreddin became exhausted, and in accordance with the repeated prayer of the people, who desired peace, gave orders for the execution of Mullah Sadik, and the complete destruction of his followers. Such is briefly the story, as told by the opponents of the new sect.

The Babis have, during the last few years, spread through all the provinces and dependencies of Persia, and, as it appears, beyond the limits of that kingdom, across Beloochistan, even to the countries bordering upon the Indus. The destruction of the native dynasties of all those countries, and even of the rule of Great Britain, the elevation of the followers of the new prophet from their present condition of oppression and contempt, and the establishment of a new and independent empire, appear to be the grand object of this great movement among the Mussulman races. Mohammedans west of the Indus, as we learn from the latest Indian papers, have addressed circular letters to their fellow-believers east of that river, inviting them to a general union against their swine-eating oppressors. "These strangers," say they, "hated by God and man, should be driven into the ocean whence they came."

The English authorities within the territories of "The Five Rivers" regard this call to a general revolt as a matter of serious importance. The Mohammedan regiments in their service are most carefully watched, and every effort made to discover how far the disposition to revolt has extended. All efforts, however, are vain; the hidden threads remain undiscovered. One partial exception may be mentioned. The quarters of some person connected with the fourth regiment at Lahore was searched and certain letters from Mussulmans of Sitanah, a place at the foot of the Indus, near Attok, were seized, which seemed to give evidence of a widely spread association. It is a fortunate thing for the English rule, that hardly an eighth part of the population of India are Mohammedans, and the numerous castes of the Hindoos have no feelings in common, and that so far has any union between the Buddhists and Mussulmans take place.

The [illegible] News.—This publication is in no respect equal to the just expectations of the public in regard to it. Mr. Barnum has, by his tact and generosity thus far, given us the right to look for the traces of these qualities in whatever he undertakes; and in this paper we anticipated to see the fruits of the labors of a capable editor and an artist of distinguished talent. We find neither. The subjects are selected with eminently bad taste, the drawings poorly made, the engravings badly executed, and the press work caps the climax of slovenliness. The affair is altogether unworthy of the reputation which Mr. Barnum has justly won as a capable and generous caterer to the public taste.—[N.Y. Cour. and Enq.

Without any disparagement to Mr Barnum, we may remark that it requires something more than the talents of a successful showman to enter into the literary and artistic tastes of a cultivated community. A man may be very successful in showing wild beasts, or keeping a museum, without having a quick eye for the beautiful in art, or a practised taste for the meritorious in letters. Mr. Barnum's generalship will best be shown by putting the reins in other hands.—Boston Transcript.

We have not yet learned that the News has been received south of Charleston.

A Harbinger to Swallow.—The Evansville (Ind.) Journal tells the hardest story of a new invention, which we have seen. It says somebody in that neighborhood has been engaged during the last two years perfecting an instrument to enable the sight to penetrate through the human body, and has already brought the work to a point that guarantees his ultimate success. Flesh viewed through this telescope, is rendered transparent as glass, and has a pink tinge. He turned his mind to this project nineteen years ago, since which time he has given it almost constant thought.

An Emperor's Bills.—It is expected that some bills of considerable importance will be presented to the French Senate by the new Emperor, soon after he shall have been invested with the purple—or the matter should that wear be judged preferable. The bills will first be laid before his Imperial Majesty by certain goldsmiths, jewellers and cottage makers. They will, it is understood, be submitted to the Senate simply to be discharged; and the general opinion is, that they will constitute the principal legislation with which that assembly is likely to be troubled.—Punch.

There are seventeen public libraries in New York city, with an aggregate of 175,000 volumes. The oldest is that of Columbia College, founded in 1757.

CRESCENT RIFLES, ATTENTION!—You are ordered to attend the regular Drill of the corps EVERY MONDAY and THURSDAY EVENING, at 7 o'clock. By order of Capt. J. J. CAREY, Commanding C. R. James F. Armstrong, Orderly Sergeant.

WASHINGTON ARTILLERY, ATTENTION!—You are hereby ordered to attend Drill EVERY MONDAY EVENING, at 7 o'clock, at the Arsenal, on Girod street. By order of R. BANNISTER, Lieutenant Commanding. W. J. Long, Second Sergeant.

I. O. O. F.—Howard Lodge No. 18 meets every THURSDAY EVENING, Lodge Room No. 2, Odd Fellows' Hall, at 7 o'clock.... Officers—George H. Lord, N. G.; Dr. Samuel Hurlc, V. G.; H. Henry Bee, Secretary; James Freeman, Per. Secretary; James Davis, Treasurer.

Lafayette Encampment No. 7—Meets at Jefferson Hall, Lafayette, on the FIRST and THIRD MONDAYS of each month.... Officers—U. H. Virgin, C. P.; E. Hosmer, H. P.; J. T. Barrett, S. W.; W. T. Gillmore, [illegible] D. Lamy, J. W.; W. W. Vaught, Treasurer.

Lone Star.—The General Assembly will hold its sessions on the FOURTH THURSDAY of each month, alternately at Crescent Hall, corner of Camp street and Commercial Alley, and at Hall of Division No. 1 Tchoupitoulas street, between Jackson and Philip streets, (late city of Lafayette,) the first session being held at Crescent Hall on the Fourth Thursday in May. By order of the President. A. W. JOURDAN, Secretary.

Pelican Division No. 1 S. of T.—Meets every WEDNESDAY EVENING, at 7 o'clock, at the Hall No. 88 St. Charles street.... Officers elected for the present quarter, ending Sept. 30, 1852:—E. Marsh, W. P.; H. E. Bailey, W. A.; J. J. West, R. S.; Prosper Carpentier, A. R. S.; J. Duncan, F. S.; W. Warner, T.; J. Wood, C.; A. Mysonne, A. C.; J. Janssen, I. S.; John Bishop, O. S.... VISITING COMMITTEE—E. Marsh, 31 Conti street; H. E. Bailey, 16 Magazine street; J. J. West, [illegible]; W. C. Watkins, corner of [illegible] street; P. Carpentier, 274 Carondelet street; [illegible] Wm. Sawyer, cor. St. Mary and Prytania.

Union Division No. 3 S. of T.—Meets every FRIDAY EVENING, at 7 o'clock, at the Temple Hall, No. 131 Tchoupitoulas street.... The following are the officers for the present term:—Thos. R. Rain, W. P.; H. Gerdes, W. A.; M. McQuillen, R. S.; A. Robinson, A. R. S.; A. Bunda, F. S.; Wm. Whitney, T.; T. Calvin, C.; Dunn, A. C.; Hugh Graham, I. S.; A. Lambert, O. S.... SICK VISITING COMMITTEE—Brothers Brummer, No. 173 New Levee; Nicholas Lawson; John Cockerill, corner of Common and Marais streets.

Crystal Fount Division No. 4, S. of T.—Meets every THURSDAY, at 8 o'clock P. M., at Temperance Hall, No. 88 St. Charles street. Officers for the ensuing quarter: W. H. Sells, W. P.; F. H. Lusk, W. A.; G. F. Rice, R. S.; H. W. Ellis, A. R. S.; E. Burns, F. S.; J. S. Hamon, T.; D. W. Brown, C.; A. C. Hand, A. C.; Wm. Watson, I. S.; R. W. Powell, O. S.

Harmony Division No. 15, S. of T.—The following are the officers of this Division for the present term: James Smith, W. P.; Wm. E. Mount, R. S.; Wm. P. Morrison, A. R. S.; James Govan, F. S.; Henry Autenrieth, T.; Chas. Sawyer, C.; Robt. Green, A. C.; John Miller, I. S.; Cornelius Golden, O. S.... This Division meets EVERY MONDAY EVENING, at Temperance Hall, 88 St. Charles street.

GROCERIES, LIQUORS, ETC.

SUNDRIES—1000 boxes RAISINS, wholes, halves and quarters. 50 drums and cartoons Smyrna FIGS. 50 kegs PRUNES. 50 bags BRAZIL NUTS. 50 cases CANTON GINGER. 100 half chests BLACK TEA. For sale by A. F. COCHRAN & CO., 21 Tchoupitoulas street.

PAPERS, Etc.—2000 reams LETTER PAPER—Assorted qualities; 1000 " NOTE " ; 1500 " CAP " ; 500 " COPYING " ; 200 " NEWS " 24x36; 50 " BLUE " ; 500 " HARDWARE PAPER—Assorted qualities; 150 " STRAW " —Single and Double Crown; 200 " ENVELOP " ; ENVELOPS of every description; WRITING and COPYING INKS, STEEL PENS, etc., etc., in store and for sale by E. J. HART & CO., 73 Tchoupitoulas street.

BACON—31 casks Sides and Shoulders, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas st.

LARD—100 bbls. and 300 kegs, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas st.

HAMS—A few tierces, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

RICE—50 tierces, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

COFFEE—200 bags Rio, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

WHISKY—200 bbls. in wholes and halves, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

FLOUR—200 bbls., for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas st.

CANDLES—100 boxes Star, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

CHEESE—400 boxes, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

BUTTER—500 packages Western and Goshen, for sale by A. D. GRIEFF & CO., 40 Old Levee.

CHEESE—500 boxes. A. D. GRIEFF & CO., 40 Old Levee.

LARD—150 tierces and 500 kegs prime lard. A. D. GRIEFF & CO., 40 Old Levee.

CIDER AND ALE—200 barrels Northern and Western. A. D. GRIEFF & CO., 40 Old Levee.

DRIED APPLES—In tierces and bags. A. D. GRIEFF & CO., 40 Old Levee.

PORK—400 bbls. Mess, Prime and Rumps, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

BEEF—60 bbls. Prime at inspection, for sale by STONE & WALWORTH, 86 Tchoupitoulas street.

HULL'S SOAP—300 boxes Superior Family Soap, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

SUGAR—Stuart & Lovering's Loaf and Crushed Sugar, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

STAR CANDLES—Riggs & Co.'s brand, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

PURE GROUND PEPPER—100 boxes warranted, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier st.

BEEF—Half and quarter bbls. Family Mess, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

BUCKWHEAT—10 bbls., 30 half do., and 300 boxes, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

BITTERS—70 boxes Boker's, landing ex ship [illegible] Atlantic, for sale by S. WOLFF, 95 Camp street.

DRIED APPLES—20 bbls. Dried Apples in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

CHEESE—1000 boxes English Dairy, Maple, Goshen Dairy and Western Reserve, in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

CANDLES—500 whole, half and qr. boxes Star Candles in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

LARD—500 kegs Prime Lard in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

WHISKY—250 bbls Raw, 50 do. Rectified, and 150 do. Monongahela and Bourbon, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

SOAP—260 boxes Extra and Extra No. 1 Cincinnati Soap in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

FLOUR—1000 bbls. of extra and unbranded St. Louis, Ohio and Illinois brands, for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

INDIA MESS BEEF—120 tierces landing and for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

PRIME MESS BEEF—140 tierces landing and for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

BEEF ROUNDS—27 tierces landing and for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

TALLOW—20 bbls. and 30 tierces prime, landing and for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

LARD—25 bbls. landing and for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

BEEF TONGUES—21 half bbls. for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

ARROW ROOT—7 cases superfine W. I. Arrow Root for sale by BARELLI & CO., 41 Common street.

BLOCKS SUPERIOR ITALIAN MARBLE for sale by BARELLI & CO., 41 Common street.

COD LIVER OIL—5 kegs for sale by BARELLI & CO., 41 Common street.

TOBACCO—48 bales fine Yucatan for sale by BARELLI & CO., 41 Common street.

CAROLINA RICE—50 casks for sale by BARELLI & CO., 41 Common street.

STAGG & SHAY HAMS—9000 Hams in canvas and half bbls., [illegible] for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

STEIN WEIN—In jugs, a few cases of this rare and celebrated Wine, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

ALTERATION.—The style of our firm will be changed to McDOWELL, JR., & BELL, from and after the 1st January, 1853. McDOWELL, JR., & CO.

RUM—10 puncheons St. Croix, in store and for sale by S. WOLFF, 95 Camp street.

DUNDEE BAGGING—30 bales, for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

BEEF TONGUES—21 half bbls., for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

CADIZ SALT—700 bags in store, for sale by KENNEDY & FOSTER, 75 Tchoupitoulas street.

LARD—500 kegs Prime, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

CANDLES—500 boxes Star, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

CHEESE—800 boxes selected Western Reserve, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

WHISKY—100 bbls. Old Monongahela, 50 do. Rectified, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

DEMIJOHNS—1000 five gallons landing ex ship F. Marcy, from Havre, for sale by S. WOLFF, 95 Camp street.

LARD OIL—25 bbls. Winter Strained, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

BEEF—50 half bbls. Family Mess, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

WHISKY—60 bbls. Oberhew's brand, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

LIME—2000 casks fresh Thomaston Meadow Rock Lime, landing from bark Sarah Ann, and for sale by JOHN G. HARDELL & CO., 98 Magazine st.

BEEF—50 half bbls. Mess Beef in store and for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

RUM—Jamaica and St. Croix, 12 puncheons, for sale by S. WOLFF, 95 Camp st.

BRANDY—15 quarter pipes imitation, for sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine st.

PECANS—25 bbls. large Texas, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

GOSHEN BUTTER—20 firkins Prime, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

CITRON—30 boxes in fine order, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

PRESERVES—50 cases Philadelphia, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

GOLDEN SYRUP—20 bbls. superior New York, landing from ship Clifton, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

WHISKY—Pure old Irish Malt Whisky, for sale in demijohns of five gallons, by JOHN TOOLE, 18 Bank Place.

PRUNES—20 kegs dried Prunes, just received, for sale by A. F. COCHRAN & CO., 21 Tchoupitoulas street.

FIGS—200 drums Smyrna Figs, 300 cartoons Smyrna Figs, for sale by A. F. COCHRAN & CO., 21 Tchoupitoulas street.

SUGAR—Stuart's Loaf and Crushed, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

LEMON SYRUP—300 boxes Gordon's and Miller's, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier st.

CATAWBA CHAMPAGNE WINE—29 boxes Longworth's, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

EXTRA FINE WINES—From J. & M. D. Williams: PALE SHERRY TRIARTE, 1835, $15; 1842, $11; WHITE PORT $10, order for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

SOAP—300 boxes No. 1, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

STAR CANDLES—Riggs & Co.'s brand, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

OTARD DUPUY & CO. BRANDY—Half and quarter pipes, at New York prices, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

BUCKWHEAT—400 packages, in bbls., half bbls., kegs and boxes, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

PURE PEPPER—100 boxes ground, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

OLD RYE WHISKY—Baltimore, 30 hlf bbls., for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier st.

PEACH BRANDY—40 half bbls., for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

COMMON CIGARS—40,000 in boxes, for sale by T. B. WINSTON, 90½ Gravier street.

CLARET—1000 cases for [illegible] thirty days, by T. B. WINSTON.

OIL, OIL—100 barrels LARD OIL; 100 WHALE OIL; 50 SPERM OIL; 15 No. 1 TANNERS' OIL; 20 LINSEED OIL; 10 NEATSFOOT OIL; 20 CASTOR OIL. For sale by J. H. CARTER & CO., 15 Common street.

SUNDRIES—FIGS—100 baskets Naples Figs. LEMONS—[illegible]. FIRE CRACKERS—500 boxes. RAISINS—200 boxes [illegible]. For sale by A. F. COCHRAN & CO., 21 Tchoupitoulas street.

SUNDRIES—BUCKWHEAT—[illegible]. MACKEREL—[illegible]. [illegible]. STARCH—[illegible]. NEW WASHBOARDS—[illegible]. MONONGAHELA WHISKY—100 barrels. FULTON MARKET BEEF—20 half barrels. PRESERVES—40 cases superior Philadelphia, for sale by CONVERSE & CO., 97 Tchoupitoulas street.

LE CRESCENT.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

VILLE CONSOLIDÉE DE LA NOUVELLE ORLÉANS

OFFICIEL.

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN.

MARDI, 28 Décembre, 1852.

Le Conseil se réunit à 6 heures vingt minutes P. M.

Présents—Hon. F. Alpuente, président; MM. Andrews, Bailey, Burthe, Derbes, Dolhonde, Eustis, Heermann, Leeds, McCormack, Nixon, Place, Shaw, Stetson, Summers, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—19.

Absents—MM. Forbes, Lusto, Mackey, Ramos, Relf et Siewerssen—7.

On se dispense de la lecture du journal.

Une communication du Contrôleur, notifiant ce Conseil de l'adjudication du contrat pour approvisionner la ville de tuyaux, est lue et référée au comité des Incendies.

La lettre suivante du Voyer est lue et référée au Comité des rues et débarcadères:

BUREAU DU VOYER, HOTEL DE VILLE.
Nlle. Orléans, 23 Décembre, 1852.

A l'Honorable Conseil-Commun de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—D'après l'ordre contenu dans la résolution No 455, approuvée le 24 Novembre 1852, j'ai à rapporter que tous les contractants chargés de nettoyer les rues de la ville négligent leurs devoirs.

Les rues des divers Districts de la ville sont sales et ne sont jamais convenablement nettoyées: dans leur état actuel, elles nuisent au public et sont contraires à la salubrité des habitants.

LOUIS PILIÉ, Voyer.

Le rapport semi-mensuel du Trésorier est lu et référé au comité des rues et débarcadères.

Une lettre du Voyer, appelant l'attention sur l'inefficacité du bureau occupé par lui, est lue, et, sur motion de M. Place, référée à un comité spécial de trois, dont le Président nomme MM. Place, Derbes et Philbrick.

Un rapport du commissaire des rues, annonçant l'expiration du contrat pour réparer les rues du Second District, suggérant diverses améliorations dans le voisinage du Marché à la Viande et du Passage de la Bourse, dans le dit District, et transmettant une plainte de J. R. Jennings contre le quai à ordures du dit District, est lu et référé au comité des rues et débarcadères.

MESSAGES DU CONSEIL DES ALDERMEN.

On reçoit un message du Conseil des Aldermen annonçant le concours de ce corps aux résolutions suivantes, savoir:

Résolution appropriant trois mille piastres à la Maison de Refuge.

Résolution autorisant les réparations aux hôpitaux de la Prison du Second District.

Par un autre message, le Conseil est informé de l'abandon par le Conseil des Aldermen des amendements aux second et cinquième articles, et du concours aux amendements du troisième article de l'ordonnance établissant un taux uniforme de taxes sur les licences, professions, etc.

Par un autre message, le Conseil est informé de l'adoption des ordonnances et résolutions suivantes, auxquelles il est invité à donner son adhésion:

Ordonnance permettant à H. R. W. Hill et autres de construire un chemin de fer dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Ordonnance régularisant les droits de levée et de quayage sur les navires arrivant de la mer, et sur les bateaux à vapeur, chalands, etc., arrivant dans le port de la Nouvelle Orléans.

Résolution référant à un comité spécial, déjà nommé, au sujet des chemins de fer dans cette ville, le mémoire de R. A. Porter, H. R. W. Hill et autres, demandant la permission de construire un chemin de fer du fleuve au coteau de la Métairie.

Résolution autorisant le Contrôleur à vendre à l'encan le contrat pour l'ouverture et le pavage en coquilles de l'Avenue Lafayette, dans le Troisième District.

Résolution allouant à l'Abeille de la Nouvelle Orléans, soixante piastres, pour douze copies du Digeste des lois de la Louisiane.

Résolution renonçant au jugement et au procès de J. B. Lamothe, pour taxes.

Résolution autorisant le gardien de la Maison de Cours à préparer deux salles pour l'usage du greffier de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans.

Résolution accordant huit cents piastres par an aux assistants greffiers des Recorders des Premier et Second Districts.

Sur motion de M. Place, l'amendement du Conseil des Aldermen au troisième article de l'ordonnance établissant un taux uniforme de taxes et licences sur les professions, industries, etc., à savoir: effacer les mots "et faire un rapport au Conseil pour en obtenir l'approbation" et "l'approbation du Conseil", est accepté.

L'ordonnance permettant à H. R. W. Hill et autres de construire un chemin de fer dans la ville de la Nouvelle Orléans, ayant été lue—

M. Watkins propose d'amender la première section en effaçant après les mots "de là dans la rue des Magasins à" les mots "rue du Canal", et d'y substituer les mots "rue du Camp, et en descendant la rue du Camp jusqu'à la rue du Canal."

Egalement, d'effacer de la même section tout ce qui suit les mots "de la rue du Canal" et d'y substituer "sur la rue Carondelet jusqu'à l'Avenue Washington, de là à la rue de la Levée; et quand cela sera requis par le Conseil, le dit chemin sera prolongé de la rue Carondelet à la rue Plaisance, et de là, le long de la dite rue jusqu'à la rue de la Levée, à l'endroit du départ."

M. Watkins présente ce qui suit comme section additionnelle:

Quand les dits pétitionnaires annonceront au Conseil qu'ils acceptent les termes et les conditions auxquels cette permission est accordée, ils feront ouvrir des livres de souscription, dans un endroit public de chaque District sous la surveillance de commissaires nommés par eux à cet effet, après vingt jours d'avis dans au moins un journal publié dans chaque District de la ville, les livres devant rester ouverts pendant trente jours, à moins qu'on ait souscrit plus tôt au fonds capital de la dite compagnie—mais, nul individu, maison commerciale ou corporation ne pourra, pendant les dix premiers jours que les livres resteront ouverts, souscrire, dans le même jour, pour plus de cent actions du fond capital. Les actions seront de vingt-cinq piastres chaque. Des directeurs, au nombre de sept au moins, seront nommés annuellement par les actionnaires. Outre la taxe sur le capital investi, un bonus de deux mille cinq-cents piastres par an, pendant les cinq premières années, sera payé au trésor de la ville, trois mille piastres par an pendant les cinq années subséquentes, et cinq mille piastres par an pendant le reste du temps accordé.

Sur motion de M. Nixon, la dite ordonnance, ainsi que les amendements de M. Watkins, sont référés à un comité spécial de cinq, dont le Président nomme MM. Nixon, Stetson, Heermann, Eustis et Mackey.

L'ordonnance pour régulariser les droits de levée et de quayage sur les navires et batiments arrivant de la mer, et sur les bateaux à vapeur, chalands, etc. arrivant dans le port de la Nouvelle Orléans, ayant été lue—

Sur motion de M. Place, elle est référée à un comité spécial de cinq, dont le Président nomme MM. Place, Eustis, Leeds, Watkins et Wiltz.

La résolution référant le mémoire de R. A. Porter, H. R. W. Hill et autres, demandant la permission de construire un chemin à coulisses du fleuve au coteau de la Métairie, à un comité choisi au sujet de la question des chemins, ayant été lue—

M. Place propose de la déposer sur le bureau—Rejeté.

Sur motion de M. Summers, on l'ajourne jusqu'à ce que le comité nommé pendant la séance actuelle au sujet de l'ordonnance du Conseil des Aldermen, etc, accordant droit de passage à H. R. W. Hill et autres, pour un chemin à coulisses, fasse son rapport.

La résolution autorisant le Contrôleur à vendre le contrat pour l'ouverture et le pavage en coquilles de l'Avenue Lafayette, dans le Troisième District, est lue et référée au comité des rues et débarcadères.

La résolution renonçant au procès et au jugement contre J. B. Lamothe pour taxes, est lue et référée au comité de finances.

La résolution autorisant le gardien de la Maison de Cours à préparer des salles pour l'usage du greffier de la Première Cour de District, est lue et référée au comité des batisses et améliorations.

La résolution à l'effet de payer soixante piastres à l'Abeille de la Nouvelle Orléans pour douze copies du Digeste des lois de la Louisiane, ayant été lue, est, sur motion de M. Place, rejetée.

La résolution suivante est lue une seconde fois et adoptée, sur motion de M. Heermann:

Résolu qu'un salaire de huit cents piastres par an soit payé au greffier adjoint du Recorder du Premier District, et à celui du Recorder du Second District de cette ville, à partir du 12 avril dernier.

L'appel nominal, réclamé sur le passage de la résolution qui précède, donne le résultat suivant:

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Derbes, Eustis, Heermann, Leeds, McCormack, Nixon, Place, Shaw, Summers, Sykes, Watkins, Wiltz et Willson—16.

Non—M. Dolhonde—1.

M. Heermann propose de référer la question d'accorder le privilège d'un chemin de fer le long de certaines rues de cette ville, adjugé à Louis Surgi, en vertu d'une résolution de l'ex-Conseil de la Première Municipalité, au comité nommé à la séance actuelle au sujet des chemins à coulisses, etc.

M. Eustis demande le dépot sur le bureau de cette motion—adopté.

M. Heermann propose de la référer à un comité spécial de cinq, ce qui prévaut par le vote suivant:

Oui—MM. Andrews, Derbes, Dolhonde, Heermann, Nixon, Shaw, Summers Sykes, Watkins et Wiltz—10.

Non—MM. Bailey, Burrhe, Eustis, Leeds, Place, Stetson et Willson—7.

Le Président nomme de ce comité MM. Heermann, McCormack, Dolhonde, Summers et Mackey.

M. Shaw demande une dispense des règlemens—accordé.

Les règlements étant suspendus, M. Shaw propose de reconsidérer le vote pris à la dernière séance sur l'ordonnance relative au port du Quatrième District.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption de la dite motion, donne le résultat suivant:

Oui—MM. Bailey, Eustis, Leeds, McCormack, Nixon, Place, Shaw, Sykes et Watkins—9.

Non—MM. Andrews, Burthe, Derbes, Dolhonde, Heermann, Summers, Willson et Wiltz—8.

Le Président pouvant voter, d'après les règlements, donne son vote contre la motion de reconsidérer, et elle est conséquemment perdue.

PETITIONS, ETC.

De propriétaires, marchands et résidants de la rue du Camp, contre la construction d'un chemin à coulisses dans la dite rue; et de marchands, résidants et propriétaires de la rue des Magasins, contre la construction d'un chemin de fer dans la dite rue—lues et référées au comité spécial à ce sujet.

De Randell Hunt et ses associés légaux, dans l'affaire des héritiers de Jno McDonogh contre les villes de la Nouvelle-Orléans et de Baltimore, etc., demandant que le Conseil nomme quelqu'un pour remplacer feu Daniel Webster, afin de défendre les intérêts des dites villes dans la Cour Suprême des Etats-Unis—lue et référée au comité Judiciaire.

D'une association d'hommes de couleur libres demandant la permission de pouvoir tenir des délibérations à l'effet de propager l'idée d'émigrer parmi leur secte; de citoyens du Quatrième District, se plaignant de "La Laiterie des Citoyens", de la rue Jackson, comme d'une nuisance; de divers citoyens de la rue St. Joseph, se plaignant qu'on ne peut trouver nul officier de police dans ce voisinage, etc.; de L. P. Catoir, demandant que le procès intenté contre lui pour avoir construit un pavillon momentané sur la rue du Canal soit discontinué; de divers citoyens et résidants de la rue du Canal, demandant qu'on enlève les obstructions qui encombrent le terrain neutre; de divers citoyens, demandant que permission soit accordée au Col. F. V. R. Mace d'établir un tir au pistolet dans la rue St. Charles; de P. J. Givane, demandant à établir aussi un tir dans la rue Broome; et de divers citoyens de la rue Broome, demandant qu'on en renvoie les femmes publiques—lues et référées au comité de Police.

De Snow, Gliddon & Co., demandant la permission d'établir un chantier dans le port de la Nouvelle-Orléans, audessous des quais—lue et référée au comité des Rues et Débarcadères.

Une lettre de F. Bouligny, offrant Eugène LaSère et J. A. Guillote, pour ses cautions comme Gardien de la Maison de Cours, ayant été lue—

M. McCormack propose de les accepter, ce qui est rejeté par le vote suivant:

Oui—MM. Andrews, Derbes, Eustis, Summers, Sykes, Watkins et Wiltz—7.

Non—MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Heermann, Leeds, McCormack, Nixon, Place et Willson—9.

Sur motion, la dite lettre est référée au comité de Finances.

COMITES PERMANENTS.

M. Place, au nom du comité de Finances, présente la résolution suivante qui est lue deux fois, sur dispense des règlements, et unanimement adoptée sur appel nominal:

Résolu que le Trésorier paie les sommes suivantes, sur le mandat du Contrôleur, à savoir:

Wheeler, Geddes & Co., pour quinze charretées de cendres, pour le remblai du terrain du Corps-de-Garde, Quatrième District, sept piastres et cinquante cents.

William Hopkins, pour réparations à des serrures, etc., à l'Hôtel-de-Ville, sept piastres et vingt-cinq cents.

Wm McCracken, pour meubles à l'usage du Départemnnt de la Police, quarante-cinq piastres.

D. Humbrecht, pour balais à l'usage de l'Hôtel-de-Ville, quinze piastres et vingt-cinq cents.

Annotateur des hypothèques, pour enregistrement, etc., neuf piastres et cinquante cents.

Abeille de la Nouvelle-Orléans, pour souscriptions au bureau du Maire et des Recorders, Premier et Second Districts, quarante-huit piastres.

Diverses personnes employées au bureau du Voyer, en Novembre, quatre-vingts piastres.

David Moores, pour cinquante planches achetées par le Wharfinger, soixante-sept piastres et cinquante cents.

Margaret Muller, pour maintien d'un orphelin, huit piastres.

Orléanais, pour annonces, neuf piastres.

Sur motion de M. Place, la résolution suivante du Conseil des Aldermen, est lue et sanctionnée unanimement par appel nominal:

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Thomas Hynes, la somme de quatre-vingt-treize piastres et cinquante cents, pour le remblai d'un certain terrain dans la rue d'Amour, entre Champs-Elysées et Marigny, d'après une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, passée le 11 Mars, 1851.

M. Bailey, au nom du comité des Rues et Débarcadères, présente le rapport suivant, qui est adopté:

Le comité des Rues et Débarcadères, auquel avaient été référées diverses affaires, présente le rapport suivant:

Relativement à la pétition de Nicholas Mangles, demandant une compensation extra pour avoir allumé les lampes du Quatrième District, votre comité, après avoir attentivement examiné cette question, est d'avis que cette réclamation n'est pas appuyée; par conséquent, il rapporte contre, et demande à être déchargé de toute nouvelle considération à ce sujet.

Le comité engage le Conseil à accorder la demande qu'a faite S. W. Chandler, l'acheteur du contrat pour marquer et numéroter les drays, charrettes, etc. du Second District, le dépôt laissé entre les mains du Contrôleur devant être retenu pour défrayer les dépenses de l'adjudication. Le comité présente une résolution à cet effet.

Relativement à la pétition de P. S. Byrne, demandant à être relevé de son contrat, pour s'occuper des quatre ponts du canal Carondelet, votre comité rapporte contre, et présente une résolution pour que le contrat soit revendu à ses risques et dépens.

Relativement au rapport de ventes faites par le Contrôleur, votre comité demande qu'on approuve celles qui suivent, et présente les résolutions pour que l'on contracte avec les acheteurs:

1. Pour faire un chemin de planches sur la rue Claiborne.

2. Pour la pose de banquettes, dans la rue de la Commune.

3. Pour la pose du pavage en pierres rondes, etc., de la rue Claiborne, entre les rues du Canal et de la Commune.

4. Pour réparer, nettoyer et blanchir, etc., [illegible] Marie et Poydras, dans le Premier District; et les marchés à la Viande, aux Légumes et Trémé, dans le Second District.

5. Pour approvisionner la ville de sable et de coquilles pendant un an.

6. Pour nettoyer le canal Poydras.

7. Pour placer des enseignes aux encoignures de toutes les rues, et pour numéroter les maisons.

Le comité rapporte l'approbation de l'adjudication du contrat pour la confection de trottoirs dans le District borné par Esplanade, Robertson, Girod, Champs-Elysées et Bons-Enfants, et présente une résolution pour revendre le dit contrat, divisé en quatre. Le comité recommande que cette mesure soit prise parce que les trottoirs sont de largeurs différentes, et parce que la vente a été faite à un prix uniforme pour le tout, ce qui causerait une injustice à certains propriétaires.

Le comité recommande que ce Conseil adhère aux résolutions suivantes passées par le Conseil des Aldermen:

1. Résolution autorisant le Commissaire des Rues à placer une lampe à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et Girod.

2. Résolution autorisant le Voyer à faire préparer quatre quais dans le Troisième District, pour les remorqueurs.

Le comité recommande que ce Conseil n'adhère pas à la résolution passée par le Conseil des Aldermen, à l'effet de contracter avec Peter Kaiser, pour faire un chemin de planches dans la rue Félicité, attendu que certains changements sont devenus nécessaires pour rendre le contrat effectif. Le comité présente une résolution, où sont compris ces changements, comme substitut.

N. E. BAILEY,
R. B. SYKES,
S. W. PHILBRICK,
J. B. DOLHONDE,
A. DERBES.

Les résolutions suivantes, présentées par M. Bailey, sont lues une seconde fois et distinctement adoptées, sur appel nominal:

Résolu que S. W. Chandler, l'acheteur du contrat pour étamper et numéroter les drays, charrettes, etc., dans le Second District, soit et demeure relevé de l'obligation de remplir le dit contrat, pourvu qu'il renonce à toute réclamation contre le montant déposé entre les mains du Contrôleur le jour de l'adjudication, ainsi qu'il en est requis par la résolution No 286, approuvée le 22 Septembre, 1852.

Résolu que le Contrôleur revende à l'encan, après cinq jours d'avis, le contrat pour étamper et numéroter les drays, charrettes, etc., du Second District, pendant un an, conformément aux spécifications enregistrées à son bureau.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après cinq jours d'avis, dans le journal officiel, le contrat "pour s'occuper des quatre ponts du Canal Carondelet"; l'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer. La vente sera aux risques et dépens de P. L. Byrne, le premier acheteur, et Patrick Irwin, caution, qui refusent de signer le contrat.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec James Buckley, principal, et Thomas Buckley, caution, pour le pavage en pierres rondes des deux côtés du terrain public de la rue Claiborne, entre Canal et Commune, aux prix suivants, à savoir: vingt-deux cents et demi par yard carrée pour le pavage; trente cents par pied superficiel carré pour les pierres à fossés, fournies et posées; et quatre cents par pied courant pour les pierres à fossé replacées et reposées. L'ouvrage devra être fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer; un tiers payable par les propriétaires dont les propriétés font face au pavage.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter comme suit:

Avec Carey & Young, principaux, et John Henderson et J. B. Burk, cautions, pour réparer, nettoyer, peindre et blanchir les marchés Ste. Marie et Poydras, dans le Premier District, aux prix suivants, à savoir:

Pour le marché Ste. Marie, la somme de quatre cent douze piastres; et pour le marché Poydras, la somme de trois cent quatre-vingt-dix-huit piastres.

Avec James Lilly, principal, et Sewell T. Taylor, caution, pour le marché à la viande du Second District, pour la somme de six cent quarante piastres; pour le marché aux légumes, dans le Second District, la somme de six cent quatre-vingt-dix piastres.

Avec John McKeague, principal, et John McVittie, caution, pour le marché Trémé, dans le Second District, la somme de deux cent quarante-cinq piastres.

L'ouvrage sera fait et les paiements exécutés conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Henry McGuinn, principal et H. Blakesley, caution, pour approvisionner la ville de coquilles du Lac pendant un an, au taux de vingt-trois cents et demi par baril. Les coquilles seront délivrées et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Michael Hussey, principal, et Samuel Moore, caution, pour le curage du canal de la rue Poydras, au taux de quarante-une piastres par acre courant de deux cent quatre-vingts pieds. L'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec John Paul, principal, et J. W. Boone, caution, pour fournir et placer aux encoignures des rues des enseignes portant le nom des dites rues et le numéro des ilets convenablement peints, et pour numéroter toutes les maisons faisant face aux dites rues. L'ouvrage sera fait conformément aux spécifications, et le paiement exécuté comme suit:

Les enseignes seront payées par la ville à raison de trente cents chacune, fournies et placées.

Les numéros des maisons seront payés par les propriétaires, au taux de quatre cents par chaque plaque fournie et placée.

Résolu que le contractant soit et demeure autorisé à collecter la dite somme des propriétaires, aussitôt que le numéro sera posé sur la maison ou le terrain.

M. Bailey présente la résolution suivante, pour être prise en considération plus tard:

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec A. McKee, principal, et Wm Stephens, caution, pour la confection de trottoirs des deux côtés de la rue de la Commune, entre Claiborne et Galvez; l'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enrégistrées au bureau du Voyer, au prix de deux piastres et quarante cents par pied courant. Les deux tiers seront payés par les propriétaires dont les propriétés font face à la dite rue, dans les limites susdites.

La résolution suivante, présentée par M. Bailey, est lue deux fois et adoptée, sur dispense des règlements:

Résolu que le Contrôleur, après dix jours d'avis, revende à l'encan le contrat pour la confection de banquettes en briques dans le District compris entre les rues Esplanade, Girod, Robertson, Champs Elysées et Bons Enfans, la vente devant être faite séparément pour chaque dimension de trottoirs; l'ouvrage sera fait conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

L'appel nominal, réclamé sur la motion d'adopter la résolution qui précède, donne le résultat suivant:

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Derbes, Dolhonde, Eustis, Heermann, Leeds, McCormack, Nixon, Place, Summers, Willson et Wiltz—14.

Non—M. Watkins—1.

M. Bailey présente la résolution suivante qui est lue deux fois, sur dispense des règlements:

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Patrick Carmody, principal, et Patrick Irwin, caution, pour faire un chemin de planches sur le côté occidental de la rue Claiborne, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue de l'Esplanade, pour la somme de deux piastres et neuf cents par pied courant. L'ouvrage sera fait et les paiements exécutés d'après les spécifications enregistrées au bureau du Voyer. Un tiers sera payé par les propriétaires du côté occidental de la dite rue.

M. Place propose d'ajourner indéfiniment cette résolution, ce qui est rejeté par le vote suivant:

Oui—MM. Leeds, Nixon et Place—3.

Non—MM. Andrews, Bailey Burthe, Derbes, Dolhonde, Eustis, Heermann, McCormack, Summers, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—13.

M. Derbes demande l'adoption de la dite résolution, et réclame l'appel nominal, qui donne le résultat suivant:

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Derbes, Dolhonde, Eustis, Heermann, McCormack, Sykes, Watkins, Wilson et Wiltz—12.

Non—MM. Leeds, Nixon, Place et Summers—4.

Le Président décide que la question est adoptée par un vote légal.

M. Bailey présente les résolutions suivantes, qui sont lues deux fois sur dispense des règlements:

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec Peter Kaiser, principal, et F. Martin et John Steid, cautions, pour la confection d'un chemin de planches sur la rue Félicité, entre la rue Prytania et Howard, conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer, et aux dispositions de la résolution No 284, approuvée le 22 Septembre, 1852.

Résolu que le délai pour compléter le contrat soit prolongé au 1er Avril, 1853, pour la portion entre les rues Howard et Carondelet, et au 1er juin, 1853, pour la portion entre les rues Carondelet et Prytania.

L'appel nominal, réclamé sur la motion de M. Bailey à l'effet d'adopter les dites résolutions, donne le résultat suivant:

Oui—MM Bailey, Burthe, Derbes, Dolhonde, Heerman, McCormack, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—10.

Non—MM. Leeds, Nixon, Place et Summers—4.

Le Président décide que la question est adoptée par un vote légal.

Les résolutions suivantes venant du Conseil des Aldermen, sont lues deux fois et unanimement sanctionnées par appel nominal, sur motion de M. Bailey:

Résolu que le Commissaire des Rues soit et demeure autorisé à faire placer une lampe à l'encoignure des rues Girod et St. Jean-Baptiste, dans le Troisième District.

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à faire réparer ou arranger quatre quais audessous de la rue Louisa, dans le Troisième District, les dits quais devant servir aux remorqueurs de débarcadère pour se préparer à remorquer.

Résolu qu'après que les dits quais auront ainsi été préparés, les batiments employés comme remorqueurs, ne pourront se servir d'aucun autre quai dans le port de la Nouvelle-Orléans, pour touer, à moins d'une permission spéciale du Maître de Port du District où d'autres quais que ceux qui leur sont alloués pourront être utilisés.

Résolu qu'à partir du premier jour de Janvier prochain, tout bateau employé à remorquer des navires sera sujet à une taxe de cent piastres par an, payable au trésor de la ville par le propriétaire, avec une licence donnée par le Contrôleur, mentionnant le nom du bateau ainsi licencié.

Résolu que tout remorqueur trouvé en contravention avec les dispositions qui précèdent, sera sujet à une amende de cinquante piastres, et qu'il sera du devoir des Collecteurs de droits de levée dans les différents Districts, de faire connaître au Contrôleur, dans le mois de Janvier de chaque année, et de temps à autre, comme les circonstances l'exigeront, le nom de tout bateau employé à remorquer les navires, et de faire également connaître à l'Avocat de la Ville, tous les cas de contravention aux dispositions qui précèdent.

Sur motion de M. Bailey, la résolution du Conseil des Aldermen, autorisant le Maire à contracter avec Peter Kaiser, pour un chemin de planches sur la rue Félicité, est rejeté.

M. Derbes demande l'ajournement et réclame l'appel nominal qui donne le résultat suivant:

Oui—MM. Burthe, Derbes, Dolhonde, Leeds, Nixon, Summers et Wiltz—7.

Non—MM Bailey, Heermann, McCormack, Stetson, Sykes, Watkins et Wilson—7.

Le vote étant égal, le Président vote en faveur de l'ajournement.

Par conséquent, le Conseil s'ajourne à mardi prochain, 4 janvier, 1853, à 6 heures P. M.

WALTER H. PETERS, Secrétaire.

OFFICIEL.

CONSEIL DES ALDERMEN DE LA NOUVELLE ORLEANS.

MARDI, 28 Décembre, 1852.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

Membres présents—Hon. W. C. C. Claiborne, Président; et MM. Converse, Clark, Giquel, Lugenbuhl, Gasquet et Sewell.

On se dispense de la lecture du journal.

MÉMOIRES, PETITIONS, ETC.

Une lettre de M. Bouligny, offrant MM. E. LaSère et J Arthur Guillotte comme ses cautions, ayant été lue—M. Giquel présente la résolution suivante, qui est lue deux fois et adoptée sur dispense des règlements:

Résolu que MM. Eugène Lasère et J. Arthur Guillotte soient et demeurent acceptés comme les sécurités de M. François Bouligny, nommé dernièrement gardien de la Maison de Cours.

Un mémoire des foremen des diverses compagnies de tuyaux de cette ville, au sujet de la vente faite par le Contrôleur à MM. Cosgrove et Boyle pour l'approvisionnement des tuyaux pendant l'année prochaine, est déposé sur le bureau, sujet à appel.

Une communication du Voyer est reçue et lue, informant le Conseil que nul changement important n'a été fait dans son Département depuis son dernier rapport.

Lecture est faite d'un rapport du Voyer, informant le Conseil que tous les contractants chargés de nettoyer les rues sont en défaut.

Sur motion, le rapport ci-dessus est référé au comité des rues et débarcadères.

Lecture est faite d'une communication de Ed Castillo, capitaine et propriétaire du bateau à vapeur Delta, au sujet d'une somme due par lui pour droits de quayage:—Référée au comité de finances.

Une pétition, portant de nombreuses signatures de propriétaires de la rue du Canal, demandant le transfert des hangards, bâtisses, etc., qui encombrent cette rue, en face de la Nouvelle Douane est lue, et la résolution suivante, présentée par M. Clark, est lue deux fois et adoptée, sur dispense des règlements:

Résolu que le Voyer soit et demeure requis de notifier les commissaires de la Nouvelle Douane, que la permission accordée aux dits commissaires par l'ex Conseil de la Municipalité No 1, de se servir du terrain neutre de la rue du Canal, entre les rues Levée et Magasins, cessera soixante jours après la passation de cette résolution, et les commissaires sont requis de faire enlever les bâtisses et les matériaux.

COMITÉS PERMANENTS

M. Clark, au nom du comité judiciaire, présente le rapport et les résolutions qui suivent, lesquels, sur dispense des règlements, sont lus une seconde fois et adoptés unanimement:

Le comité judiciaire, auquel avait été référée la pétition de Edouard Planchard, Senior, demandant le paiement d'un terrain et des améliorations qui s'y trouvent, situé rue des Ursulines, entre Claiborne et Derbigny, demande à rapporter une résolution à ce sujet, attendu que le dit Planchard s'est conformé aux exigences de la loi, en faisant enregistrer son acte de renonciation à la dite propriété, dans la Seconde Cour de District (dont copie est ci-jointe) pour l'ouverture de la rue des Ursulines, d'après le tableau des commissaires chargés de l'ouverture de la dite rue.

GEO. CLARK,
W. C. C. CLAIBORNE.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, à Edouard Planchard Senior, la somme de deux mille deux cents piastres, pour paiement en plein d'un terrain et des améliorations qui s'y trouvent, situé du côté Nord-Est de la rue des Ursulines, entre Claiborne et Derbigny, ainsi qu'il appert du tableau d'assessement des commissaires chargés de l'ouverture de la rue des Ursulines, enregistré dans la Seconde Cour de District, No 915 du Docket de la dite Cour.

M. Clark présente les résolutions suivantes, qui sont lues deux fois et adoptées, sur dispense des règlements:

1. Résolu que le Commissaire des rues soit et demeure requis de discontinuer de jeter les ordures provenant du nettoyage des rues dans la partie de la Levée située en face de la Place Jackson, et il est de plus requis d'ordonner aux contractants chargés de nettoyer les rues de déposer les ordures qui en proviennent entre les quais situés près des rues de l'Hôpital et du Quartier.

2. Résolu que le Voyer soit et demeure requis de construire momentanément une plateforme ou un quai entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, pour l'usage des charrettes employées à déposer les ordures des rues.

M. Converse présente le préambule et la résolution qui suivent, lesquels sont lus et, sur motion, référés au comité judiciaire:

Attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui occupent des propriétés à bail de cette ville, et paient la rente de terre au taux de six pour cent par an sur la valeur des dites propriétés; et, attendu que diverses applications ont été faites par les locataires des dites propriétés, demandant à payer le principal de la dite rente de terre, afin d'obtenir des titres clairs aux propriétés qu'ils occupent; en conséquence, qu'il soit

Résolu que toute personne occupant une propriété de cette ville avec la condition de la rente de terre, soit et demeure autorisée à payer le capital de la dite rente de terre au Trésor, et quand ce paiement sera effectué, le Maire sera autorisé à passer un acte pour les propriétés ainsi payées.

Les résolutions suivantes adoptées par le Conseil des Assistants-Aldermen, sont lues deux fois et sanctionnées, sur dispense des réglements:

Résolution autorisant la mise en liberté sans condition de Page Patterson, h. d. c. l.

Résolution à l'effet de canceller les bons de W. H. Westholtz.

Résolution à l'effet de payer au Recorder Seuzeneau deux cents piastres pour la correction des tableaux d'assessement du Troisième District.

Résolution pour payer à L. Castera jr., deux cent trente-deux piastres, pour la correction des tableaux du Second District.

Résolution autorisant la vente de tout le vieux fer appartenant à la ville, et hors d'usage.

Résolution pour la pose de lampes dans le Quatrième District.

Résolution pour vendre le contrat relatif à l'exploitation de la machine à dessécher, dans le Quatrième District.

Résolution approuvant le contrat vendu à John Paul, pour les réparations à la case de Neptune Fire Co No 4.

Résolution relative à la folie de Jno F. Fessing.

Le substitut suivant, du Conseil des Assistans-Aldermen, à une résolution adoptée par ce Conseil, autorisant le Voyer à régler le compte de Thos. Hynes, pour pavage sur le Chemin du Bayou, est unanimement sanctionné:

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à émettre son certificat à Thomas Hynes pour pavage achevé sur le Chemin du Bayou, et qu'un nouveau délai de dix huit mois soit accordé à dater de la passation de cette résolution, au dit Thomas Hynes pour l'achèvement du pavage du dit chemin, d'après son contrat; pourvu que le dit Thomas Hynes renonce à toutes les réclamations qu'il peut avoir en dommages contre la ville, pour la négligence de la Troisième Municipalité à respecter les clauses du contrat relatif au pavage du chemin public près du couvent.

Le substitut suivant, du Conseil des Assistants-Aldermen, à une résolution adoptée par ce Conseil, autorisant le Voyer à réparer l'ancien bureau du Wharfinger du Second District, est sanctionné:

Résolu que le Voyer soit et demeure autorisé à réparer le bureau du Wharfinger du Second District, pourvu que le coût n'excède pas $75, et qu'il soit de plus autorisé à le faire transporter à quelqu'endroit plus convenable.

Une résolution adoptée par le Conseil des Assistants-Aldermen, autorisant la vente du contrat pour le pavage en blocs carrés de la rue Tchoupitoulas, depuis la rue de la Course jusqu'aux limites supérieures du Premier District, est référée au comité des rues et débarcadères.

Les résolutions suivantes du Conseil des Assistants-Aldermen, sont déposées sur le bureau:

Résolution allouant une pension mensuelle de dix piastres à Mmes Mary Powell, Mary Ann Smith, Valmer et Barbary Kaiser.

Résolution acceptant la résignation de l'Assistant-Alderman J. Lanata, et pourvoyant à cette vacance.

Lecture est faite du message suivant:

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN,
Nlle-Orléans, 21 Décembre 1852.

A l'honorable président et à MM. les membres du Conseil des Aldermen de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Permettez-moi de renvoyer à Votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, les résolutions suivantes, et de vous notifier du concours du Conseil des Assistants-Aldermen:

Résolution autorisant le Contrôleur à vendre à l'encan le contrat pour la construction d'un grillage en fer pour la place Washington.

Résolution autorisant le Contrôleur à vendre à l'encan le contrat pour le nettoyage des latrines des Prisons, Maisons de Cours, etc.

Résolution relative à l'adjudication des marchés.

Permettez-moi de vous annoncer également le rejet de:

La résolution requérant le Maire de refuser une licence à Dan Rice pour son établissement de cirque de la rue St. Charles.

Je suis, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Lecture est faite du message suivant:

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
Nlle-Orléans, 28 Décembre, 1852.

A l'Hon. Président et à MM. les membres du Conseil des Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Permettez-moi de vous transmettre les résolutions suivantes, qui ont pris leur origine dans Votre Honorable Corps, et de vous notifier du concours des Assistants-Aldermen, à savoir:

Résolution approuvant l'adjudication de divers contrats.

Résolution autorisant le Trésorier à payer un certificat de $1,569 87 en faveur de T. B. Blanchard, avocat de Paul Quimper.

Résolution référant à un comité de conférence la pétition pour la confection d'un chemin à coulisses dans cette ville.

Résolution nommant les juges et greffiers de l'élection pour Gouverneur et autres officiers d'Etat, et fixant les polls.

Résolution autorisant la vente du contrat pour la construction d'une case à pompe pour la Compagnie No 8, pour compte de Robert Hamilton.

Le Conseil des Assistants-Aldermen a concouru aux amendements suivants de Votre Honorable Corps, à savoir:

L'amendement à la résolution relative aux livres de plans en la possession de Hugh Grant.

L'amendement à la résolution augmentant les cadres de la police, etc.

Le Conseil a adhéré à l'amendement au 18me article de l'ordonnance établissant un taux uniforme de taxes, licences, etc.; et a rejeté les amendements aux 3me et 5me articles, et a persisté à maintenir le 2me article tel qu'il a été rédigé dans l'origine.

MM. Bailey, Derbes, Dolhonde, Place et Watkins forment le comité de la part de ce Conseil, pour prendre en considération la pétition de MM. Hill, Holbrook et autres, pour le droit de passage pour des chars à cheval, dans certaines rues de la ville.

J'ai l'honneur d'être, très respectueusement,
Votre obéissant serviteur.
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Sur motion, le Conseil des Aldermen renonce à ses amendements au 2me et 5me articles de l'ordonnance adoptée par le Conseil des Assistants-Aldermen, établissant un taux uniforme de taxes, licences, etc., et persiste dans ses amendements au 3me article de la dite ordonnance.

Sur motion, l'ordonnance ci-dessus, ainsi amendée, est envoyée au Conseil des Assistants-Aldermen.

Le Dr Labatut prend son siège.

Lecture est faite du message suivant:

CONSEIL DES ASSISTANTS-ALDERMEN.
Nlle. Orléans, ce 30 Novembre, 1852.

A l'Honorable Président et MM. les Membres du Conseil des Aldermen de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs—Je suis requis par le Conseil des Assistants-Aldermen de renvoyer à Votre Honorable Corps, où elles ont pris leur origine, les résolutions autorisant l'émancipation d'esclaves, passées le 18, le 21 et le 28 Mai, le 1er, le 15 et le 17 Juin dernier; ainsi que tous les documents qui y ont trait, le Conseil n'ayant pris aucune action à ce sujet.

Je suis, respectueusement,
Votre obéissant serviteur,
WALTER H. PETERS, Secrétaire.

Lecture est faite du message suivant:

CONSEIL DES ASSISTANS-ALDERMEN.
Nelle-Orléans, 21 Décembre, 1852.

Au Président et à MM. les Membres du Conseil des Aldermen de la ville de la Nlle-Orléans.

Messieurs—Permettez-moi de vous transmettre l'ordonnance et les résolutions qui suivent, passées par ce Conseil, auxquelles vous êtes respectueusement invités à concourir:

Ordonnance relative à l'arrosage des rues.

Résolution ordonnant le transfert de la Mairie à l'Hôtel du Premier District.

Résolution requérant le comité de Finances de suspendre tous procès pour taxes assessées par erreur